AMAURY MEDIA
dépassez vos limites

Résultats de l'Index Egalité Professionnelle pour l'année 2023

Au regard des dispositions de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en date du 5 septembre 2018, **toutes les entreprises de plus de 50 salariés** sont tenues de mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle en publiant le **résultat de leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

Cet Index se présente sous la forme d'une note sur 100 et s'établit sur la base des indicateurs suivants :

	Points obtenus par Amaury Média	**Nombre de points maximum des indicateurs calculables**
1 – Ecarts de rémunération entre les femmes et les hommes	34	40
2 – Ecarts d'augmentations individuelles	25	35
3 – Pourcentage de salariées augmentées après un retour de congé maternité	-	-
4 – Nombre de salarié(e) du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Total des indicateurs calculables	69	85
INDEX (sur 100 points)	**81**	**100**

Amaury Média, pour qui l'indicateur relatif au pourcentage de femmes augmentées au retour de leur congé maternité est incalculable, obtient la note de 69/85 soit l'équivalent de **81/100**.

Conscients de l'importance des enjeux en matière d'égalité professionnelle, de parité et de mixité, Amaury Média entend renforcer le développement de ses actions notamment en ouvrant en 2024, des négociations en vue de la signature d'un accord relatif à l'égalité professionnelle.